



PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 5 mai 2020

EPIDEMIE DE DENGUE, NOUS SOMMES TOUS CONCERNES, AGISSONS !

Ces dernières semaines, l'épidémie de dengue a pris de l'ampleur dans toute l'île. Ainsi, du 20 au 26 avril, près de 1 100 cas de dengue ont été signalés. Cette baisse de chiffres par rapport à la semaine précédente est à prendre avec précaution.

Bien que le Sud reste la région la plus impactée par la dengue, une nette progression de cas est observée dans le Nord et l'Ouest, ainsi que dans l'Est à Saint-Benoît. De plus, les hospitalisations pour dengue et le nombre de passages aux urgences continuent d'augmenter.

Afin de limiter la propagation du virus, les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS et du SDIS maintiennent leurs interventions jour et nuit.

La préfecture et l'ARS rappellent à l'ensemble de la population, même en cette période de confinement, la nécessité d'appliquer des mesures de prévention essentielles pour lutter contre la dengue : consulter rapidement un médecin en cas de symptômes, se protéger des piqûres de moustiques et continuer à se protéger même malade pour protéger ses proches, et éliminer les gîtes larvaires à son domicile.

Situation épidémiologique au 5 mai 2020 (données de la Cire OI, Santé Publique France)

Toutes les communes de l'île sont concernées :

- La majorité des cas reste toujours localisée dans le Sud.
- Le nombre de cas poursuit son augmentation dans le Nord et l'Ouest, ainsi que dans l'Est, à Saint-Benoît.

Les principaux regroupements de cas (foyers de dengue) se situent à :
Région Sud

- **Saint-Louis** (Plateau Goyaves, Cité Cocos, Bel air, Camp du Gol, Petit Bon Dieu, Kerveguen, le Ouaki, Savignan, La Rivière, Les Canots, Pont Neuf, Le Ruisseau, Roches Maigres, les Cocos et le Bois de Nèfles)
- **Saint-Pierre** (Bassin Bœuf, Terre Sainte, La Vallée, Ravine Blanche, Basse Terre les Bas, Pierrefonds, Concession, La Ligne des Bambous, La ligne Paradis, La Cafrine, Ste Céline, Ravine des Cabris, Bois d'Olive)
- **Les Avirons** (La Ravine Sèche, Bois de Nèfle Cadet, Barouty, La Croix, le Ruisseau, Le Brûlé, Fond Maurice)
- **Entre Deux** (Ville, Bras long, Grand fond intérieur, La pente d'Orange)
- **L'Etang Salé** (Ravine Sheunon, Les Canots, Pied des Roches, le Bois de Nèfles, La Roche aux Oiseaux)
- **Saint-Joseph** (Langevin, Les Jacques, Le Plateau, Manapany les Bains)
- **Le Tampon** (La Chatoire, les 400, Trois Mares)

Depuis le début de l'année

- **Plus de 6 800 cas autochtones confirmés**
- **285 hospitalisations**
- **768 passages aux urgences**
- **4 décès** dont 3 directement liés à la dengue.

Région Ouest

- **Saint-Paul** (Trou d'Eau, La Saline les Bains, St-Gilles les Bains, Fleurimont, Le Ruisseau, Grande Fontaine, L'Etang, Le Déboulé)
- **Trois Bassins** (Souris Blanche)
- **La Possession** (St Laurent, Rivière des Galets)
- **Saint-Leu** (Bois de Nèfles Piton, Stella, Le Portail, Grand fond, 4 Robinets, Cité des Pêcheurs, La Fontaine, L'Etang, Les Camélias, Pointe des Châteaux)
- **Le Port** (Rivière des Galets, Parc Boisé, Mondon, Lotissement Cotur)

Région Nord

- **Sainte-Marie** (Grande Montée, Le Verger)
- **Saint-Denis** (La Bretagne, Sainte Clotilde, Moufia, Ville)
- **Sainte-Suzanne** (Quartier Français)

Région Est

- **Saint-André** (Lotissement Satec, La Cressonnière, Milles Roches, Patelin, Centre Ville)
- **Bras Panon** (Rivière du Mât, Rivière des Roches)
- **Saint-Benoît** (Boubier, Beaufonds, Ste Anne, Bras Fusil)

Au cours des dernières semaines, les passages aux urgences pour dengue sont en augmentation, principalement au CHU Sud et au CHOR. L'activité hospitalière liée à la dengue poursuit également sa progression.

Afin de limiter la propagation du virus, les équipes de l'ARS et du SDIS continuent leurs interventions sur le terrain jour et nuit, en appliquant les mesures barrières contre la diffusion du Covid. Ces opérations de traitement sont aujourd'hui indispensables pour lutter contre l'épidémie, accompagnées par la mobilisation active des Réunionnais au quotidien.

Recommandations pour lutter contre la dengue

- **Se protéger des piqûres de moustique** (répulsifs, moustiquaires, vêtements longs, diffuseurs), **et continuer à se protéger même malade** pour ne pas contaminer son entourage
- **Vider tout ce qui peut contenir de l'eau à son domicile** (éliminer les gîtes larvaires) : soucoupes et petits objets, vérification de l'écoulement des gouttières, respect des jours d'enlèvement des déchets, abriter les pneus
- **Consulter un médecin en cas d'apparition des symptômes** : fièvre éventuellement associée à des maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements ou fatigue.
Appelez votre médecin avant de vous rendre à son cabinet médical : il décidera avec vous de la meilleure prise en charge (consultation au cabinet ou à distance) et vous orientera vers un laboratoire d'analyses médicales pour confirmation du diagnostic de la dengue.



Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 02 62 40 77 77

Mél : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter et Facebook @Prefet974